

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

Procès-Verbal du :

Lieu :

Secrétaire de séance :

Début de la séance :

18 décembre 202

VILLERS-EN-ARTHIES

Martine SOREL

19h30

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le **23 FEV. 2026**

ID : 095-249500513-20260217-DEL2026002-DE

Nombre de conseillers communautaires :		45	Quorum :	23
Communes	Liste des conseillers communautaires	Présents (es)	Absents (es)	POUVOIR A
AINCOURT	Emmanuel COUESNON	X		
AINCOURT	Alexandre DURANTE		X	
AMBLEVILLE	Martine SOREL	X		
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX	X		
ARTHIES	Jean BEERNAERT		X	G. LEHARIVELLE
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE	X		
BRAY-ET-LU	Christian PAUL	X		
BRAY-ET-LU	Sylvie LEQUER		X	C. PAUL
BUHY	Jean-Pierre DORE		X	
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN		X	D. de MAGNITOT
CHAUSSY	Philippe LEMOINE	X		
CHAUSSY	Olivier CAURETTE		X	P. LEMOINE
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE	X		
GENAINVILLE	Alain SCHMIT	X		
HAUTE-ISLE	Alain ERRARD	X		
HODENT	Eric BRETON	X		
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON	X		
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Laetitia NGUYEN		X	L. PUECH d'ALISSAC
MAGNY-EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET	X		
MAGNY-EN VEXIN	Odile CHERON		X	J. VIONNET-FUASSET
MAGNY-EN-VEXIN	Jean-Paul DABAS		X	
MAGNY-EN-VEXIN	Agnès BARBIERI	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Patrick GOURDIN		X	
MAGNY-EN-VEXIN	Teresa BEYER		X	A. BARBIERI
MAGNY-EN-VEXIN	Philippe BOISNAULT		X	
MAGNY-EN-VEXIN	Pauline de MENO		X	
MAGNY-EN-VEXIN	Thomas VATEL	X		Départ à 19h58 – J. F. RENARD
MAGNY-EN-VEXIN	Bénédicte FEREY		X	A. GUES
MAGNY-EN-VEXIN	Anthony GUES	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Olivier SERRE		X	
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE	X		
MONTREUIL-SUR-EPTE	Jean-Pierre JAVELOT	X		
OMERVILLE	Denys de MAGNITOT	X		
SAINT-CLAIR-SUR-EPTE	Christophe DEPONT	X		
SAINT-CLAIR-SUR-EPTE	Dominique COURTI	X		Arrivée à 19h45
SAINT-CYR-EN-ARTHIES	Martine PANTIC	X		
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX LE CLECH	X		
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE	X		
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT	X		
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO	X		
VIENNE-EN-ARTHIES	Serge BILLOUE	X		
VILLERS-EN-ARTHIES	Jean-François RENARD	X		
WY-DIT-JOLI-VILLAGE	Laurent Bossu	X		

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à 19h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de VILLERS-EN-ARTHIES, sous la présidence de Monsieur Jean-François RENARD.

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Procès-Verbal du :		Reçu en préfecture le 23/02/2026
18 décembre 2025		Publié le 23 FEV. 2026
ID : 095-249500513-20260217-DEL2026002-DE		
	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHIES
	Secrétaire de séance :	Martine SOREL
	Début de la séance :	19h30

Il est précisé l'arrivée de Dominique COURTI à 19h45 (4. 2025-090 Rapport d'Orientations budgétaires 2026) et le départ de Thomas VATEL à 19h58 (4. 2025-090 Rapport d'Orientations budgétaires 2026).

2025-087	Décisions prises par le Président par délégation du 11 octobre au 03 décembre 2025
----------	--

* * * * *

VU l'article L5211 -10 du Code Général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT QUE le Président doit rendre compte des décisions prises par délégation de l'organe délibérant,

N°	Date	Tiers	Objet	Montant HT
107	15/10/2025	SPR	Remplacement de la pompe à eau électrique du véhicule Renault	499,96 €
108	16/10/2025	PDA CONSULTING	Renouvellement de la licence anti-virus pour protéger le parc informatique	405,00 €
109	16/10/2025	WESCO	Matériel pédagogique	274,42 €
110	23/10/2025	CABINET ABELLO	Bornage parcelle AA N°11 – AC N°13 (vente IDF Mobilité)	1 500,00 €
111	27/10/2025	DEFI LIGNE	Location défibrillateur (siège, gymnase, crèche)	1 512,00 € par an
112	27/10/2025	Etablissement C.I.G Versailles	Prestations pour le service RH suite à l'absence de l'agent	1 760,00 €
113	28/10/2025	ATOUT DANSE	Intervention thé dansant 25/11/2025	100,00 €
114	29/10/2025	Yann FRANCOISE	Conception des supports de communication	250,00 €
115	29/10/2025	BUREAU VERITAS	Contrôle annuel du Gymnase	958,14 €
116	29/10/2025	AUTOVISION	Contrôle technique du véhicule FL 881 YX	66,67 €
117	30/10/2025	COGECLIMA	Remise en route des claviers et reprogrammation	430,00 €
118	03/11/2025	PEUGEOT	Véhicule LOA sur 48 mois, entretien inclus	368,26 € / mois

REPUBLICUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Procès-Verbal du :		Reçu en préfecture le 23/02/2026
18 décembre 2025		Publié le 23 FEV. 2026
	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHE
	Secrétaire de séance :	Martine SOREL
	Début de la séance :	19h30
		ID : 095-249500513-20260217-DEL2026002-DE

119	10/11/2025	LA POSTE	Envois postaux pour l'année 2025	Mini 0 € maxi 100 €
120	17/11/2025	FJD	Cartes de visites services	120,00 €
121	20/11/2025	SPR	Révision et vidange de la FORD	175,75 €
122	24/11/2025	STE LEGROS	Ramassage dépôt sauvage	2 216,80 €
123	25/11/2025	DTP2I	Contrat de salage jusqu'au 31/12/2025	Salage jour : 295,00 €/h Salage nuit – dimanche férié : 119,00 €/h + sel 214,00 €/T
124	25/11/2025	Château de Reilly	Alimentation pour le Conseil Communautaire du 18/12/2025	1 830,00 €
125	25/11/2025	Agriculteurs conventionnés	Déneigement des routes intercommunales saison 2025-2026	Heure normale tracteur et chauffeur = 84,79 € Heure majorée tracteur et chauffeur = 108,95 €
126	27/11/2025	C et D Normandie	Dépannage du bloc extérieur de la climatisation	140,00 €
127	02/12/2025	BOUVIER PEINTURE	Remplacement des dalles des faux plafond du gymnase suite aux dégâts des eaux	150,00 €
128	02/12/2025	Etablissement C.I.G Versailles	Prestations pour le service RH suite à l'absence de l'agent	1 760,00 €
129	03/12/2025	FIDUCIAL	Fournitures administratives (papiers)	328,50 €

Commentaires : S'agissant de la décision n°123, une question est posée concernant le prix du salage ainsi que la durée limitée du contrat, valable jusqu'au 31 décembre 2025.

Il est indiqué en réponse que le Marché Public départemental, auquel la Communauté de communes s'adosse, arrive à échéance à cette même date. La collectivité précise qu'elle est en attente du renouvellement de ce marché par le Département, ce qui explique la durée définie dans la décision.

REPUBLICUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Procès-Verbal du :		Reçu en préfecture le 23/02/2026
18 décembre 20		Publié le 23 FEV. 2026
ID : 095-249500513-20260217-DEL2026002-DE		
	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHIES
	Secrétaire de séance :	Martine SOREL
	Début de la séance :	19h30

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENGE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE			
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys de MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
Vienne EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
VOTE		0	0	37

- **DE PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Président par délégation du 11 octobre au 03 décembre 2025.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Procès-Verbal du :		Reçu en préfecture le 23/02/2026
18 décembre 2025		Publié le 23 FEV. 2026
	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHIES
	Secrétaire de séance :	Martine SOREL
	Début de la séance :	19h30
		ID : 095-249500513-20260217-DEL2026002-DE

2025-088 Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 05 novembre 2025

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de procès-verbal du Conseil Communautaire du 05 novembre 2025,

CONSIDERANT QU'il n'a été fait aucune mention ou observation,

Commentaires : Ø

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d' AUSSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys de MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Procès-Verbal du :		Reçu en préfecture le 23/02/2026
18 décembre 2025		Publié le 23 FEV. 2026
ID : 095-249500513-20260217-DEL2026002-DE		
	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHIES
	Secrétaire de séance :	Martine SOREL
	Début de la séance :	19h30

SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
VOTE		0	0	37

- **D'ADOPTER** le procès-verbal du Conseil Communautaire du 05 novembre 2025.

2025-089	Poste de responsable pôle service à la population – ouverture au grade d'attaché principal
----------	--

* * * * *

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

VU la délibération n°2021-80 du 21 septembre 2021 portant sur la création d'un poste de responsable du pôle service à la population,

VU le budget de la collectivité,

VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT, qu'il est proposé au vue de l'évolution et des différentes missions que recouvre ce poste :

Article 1 : d'ouvrir le poste de responsable du pôle service à la population créé par délibération 2021-80 le 23 septembre 2021 est ouvert aux grades d'attaché territorial et également d'attaché principal.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au grade d'attaché territorial ou d'attaché principal.

Article 2 : de préciser les autres éléments du poste tels que décrit dans la délibération 2021-80 demeurent inchangés.

Commentaires :

L'agent récemment lauréat du concours est félicité par l'assemblée.

Mme Dominique HERPIN-POULENAT souhaite savoir si cette procédure est conforme aux dispositions applicables du CIG.

M. Jean-François RENARD précise qu'aucune démarche n'est engagée sans l'avis du CIG lorsque celui-ci est requis. Il est rappelé toutefois que, pour ce type d'ouverture de poste, le CIG n'a pas à être consulté puisqu'il ne s'agit pas d'une procédure de promotion interne. Le poste est ouvert au grade d'attaché, et la fiche de poste est ajustée en conséquence.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

Procès-Verbal du :

Lieu :

Secrétaire de séance :

Début de la séance :

18 décembre 2026

VILLERS-EN-ARTHIES

Martine SOREL

19h30

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le **23 FEV. 2026**

ID : 095-249500513-20260217-DEL2026002-DE

Mme Dominique HERPIN-POULENAT demande ensuite si une déclaration de vacance a été effectuée et si le poste est susceptible d’être ouvert à d’autres candidatures.

Il est répondu que le poste est déjà occupé et que la création proposée ne conduit pas à un doublement du poste existant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l’unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d’AUSSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys de MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
VOTE		0	0	37

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Procès-Verbal du :		Reçu en préfecture le 23/02/2026
18 décembre 2025		Publié le 23 FEV. 2026
ID : 095-249500513-20260217-DEL2026002-DE		
	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHIES
	Secrétaire de séance :	Martine SOREL
	Début de la séance :	19h30

- **D'APPROUVER** l'ouverture du poste de responsable du pôle service à la population au grade attaché territorial et attaché principal ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sur cet emploi au budget de l'exercice correspondant.

2025-090	Rapport d'Orientations Budgétaires 2026
----------	---

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1 ;

VU que dans les groupements de communes comprenant parmi leurs adhérents une commune de plus de 3 500 habitants, un débat d'orientations budgétaires doit être tenu dans les deux mois précédant l'examen des budgets primitifs ;

VU l'article 107 de la Loi Notre du 07 août 2015, modifiant les conditions de présentation du débat d'orientations budgétaires notamment par l'établissement d'un rapport ;

CONSIDERANT QUE Monsieur le Président a adressé à l'ensemble des conseillers communautaires ce rapport sur les orientations budgétaires,

Commentaires :

En introduction, M. Éric BRETON présente les principales mesures du Projet de Loi de Finances 2026 concernant la Communauté de communes. Il précise que les prévisions du rapport d'Orientations budgétaires doivent être appréciées avec prudence, le Projet de loi de finances comportant plusieurs incertitudes.

Il indique notamment des modifications concernant l'éligibilité au FCTVA (désormais uniquement pour l'investissement) ainsi que le décalage d'un an de son versement. Il présente également la création du Fonds d'investissement pour les territoires (FIT), qui regroupera la DETR, la DPV et la DSIL, pour un montant de 1,4 millions d'euros en 2026.

M. Éric BRETON mentionne par ailleurs la baisse du Fonds vert, la poursuite de la hausse de la TGAP, l'évolution du calcul de la fraction de TVA, une revalorisation estimée à +1 % des valeurs locatives, l'augmentation progressive des cotisations CNRACL, la diminution des bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, ainsi que l'augmentation de l'enveloppe du dispositif DILICO 2.

Pour l'année 2026, les orientations budgétaires prévoient la poursuite des programmes engagés, notamment la vidéoprotection (achèvement de la phase 2 et lancement de la phase 3) et la dernière tranche de la revitalisation de la ZAE. Une nouvelle autorisation de programme est également initiée pour la création d'une maison intercommunale de la petite enfance à Magny-en-Vexin.

Sont en outre envisagés : la continuité des projets culturels, la modernisation de l'information touristique, la reconduction des investissements en voirie, la définition des modalités de fonctionnement de la vidéoprotection, le soutien aux travaux du pont de Fourges, le transfert de l'emprunt destiné au bâtiment de la MARPA propriété VOH, ainsi que les aménagements liés à la nouvelle gendarmerie et l'étude d'une cuisine centrale mutualisée.

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Procès-Verbal du :		Reçu en préfecture le 23/02/2026
18 décembre 202		Publié le 23 FEV. 2026
ID : 095-249500513-20260217-DEL2026002-DE		
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHES
	Secrétaire de séance :	Martine SOREL
	Début de la séance :	19h30

À plus long terme, plusieurs projets demeurent inscrits en perspective, parmi lesquels la phase 4 de la vidéoprotection, les études relatives à un tunnel sous la RD14, les interventions sur les ponts intercommunaux et l'impact prévisionnel de l'aménagement des abords du futur lycée du Vexin.

La collectivité poursuivra la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le maintien d'un périmètre RH constant (+ intégration de la hausse de la cotisation CNRACL), ainsi que le renforcement de la mutualisation avec les communes membres.

Il présente ensuite la partie relative aux dépenses et aux charges.

S'agissant de la sollicitation d'une participation financière pour l'entretien des sentiers et accotements par Île-de-France Nature, notamment sur l'arboretum situé sur les communes d'Amenucourt et de La Roche-Guyon, Mme Dominique HERPIN-POULENAT s'étonne de cette demande et établit un parallèle avec le dispositif DILICO, soulignant que la Communauté de communes serait ainsi amenée à soutenir financièrement la Région et l'État.

Concernant le SMIRTOM et les hausses annoncées, Mme Dominique HERPIN-POULENAT sollicite des précisions sur ce que représentent les déchèteries extérieures. Mme Frédérique CAMBOURIEUX indique que le site de Gasny entraîne un coût supérieur à celui des déchèteries affiliées au SMIRTOM. Elle ajoute que les augmentations résultent notamment de la hausse de la TGAP, du coût d'enfouissement des encombrants et de la gestion des biodéchets, et qu'une projection d'augmentation d'environ 2 € est envisagée. M. Bruno LEFEBVRE indique qu'il ne lui semble pas qu'une limite de volume soit appliquée à Gasny, ce que Mme Florence BINAUX-LE CLECH confirme. M. Éric BRETON rappelle que le volume autorisé est d'un mètre cube, avec possibilité d'atteindre trois mètres cubes sur dérogation préalable. Il indique également que la hausse des coûts est liée à l'évolution des dépenses de pré-collecte et de traitement.

Dans la partie consacrée aux recettes, M. Philippe LEMOINE observe que, sur 3,8 M€ attendus, seules 2,8 M€ sont pour l'instant inscrites, et interroge sur l'écart constaté. M. Éric BRETON précise que deux éléments expliquent cette différence : d'une part, l'absence à ce stade du FCTVA ; d'autre part, l'incertitude entourant les recettes liées aux phases 3 et 4 du programme de vidéoprotection. Il rappelle qu'auparavant, le taux de subvention départementale atteignait 35 %, avant de diminuer à 20 %, et indique également que la Communauté de communes a perdu 100 000 € de subventions régionales.

À propos de la phase 3 de la vidéoprotection, M. Philippe LEMOINE souligne l'importance du montant à financer, soit 680 000 € supplémentaires, hors phase 4. M. Éric BRETON indique que cette situation justifie la poursuite du Plan pluriannuel d'investissement. Concernant la phase 4, il précise que les montants définitifs seront arrêtés à l'issue des pré-études de terrain, l'estimation actuelle comprenant une part variable qui sera ajustée ultérieurement. M. Philippe LEMOINE constate que cela entraîne mécaniquement moins de subventions et davantage de dépenses pour la collectivité. Mme Dominique HERPIN-POULENAT demande pourquoi des demandes de subventions n'ont pas été formulées pour l'ensemble des phases du projet. M. Éric BRETON répond que ces démarches ont été effectuées, mais n'ont pas abouti, à l'exception de la DETR, dont les modalités de dépôt demeurent inchangées.

Les services sont remerciés pour le travail réalisé.

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Procès-Verbal du :		Reçu en préfecture le 23/02/2026
18 décembre 2021		Publié le 23 FEV 2026
ID : 095-249500513-20260217-DEL2026002-DE		
	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHIES
	Secrétaire de séance :	Martine SOREL
	Début de la séance :	19h30

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'AUSSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELLOT			1
OMERVILLE	Denys de MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
Vienne en Arthies	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
VOTE		0	0	38

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires ;
- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport d'orientations budgétaires

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Procès-Verbal du :		Reçu en préfecture le 23/02/2026
18 décembre 2025		Publié le 23 FEV. 2026
ID : 095-249500513-20260217-DEL2026002-DE		
	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHIES
	Secrétaire de séance :	Martine SOREL
	Début de la séance :	19h30

Le Président précise que conformément à l'article L2312.1 du CGCT, ce rapport sera transmis aux Maires des communes membres dans un délai de quinze jours à compter de l'examen par le Conseil Communautaire par mail ou courrier en RAR.

Il sera également mis à la disposition du public au siège de la Communauté de communes Vexin Val de Seine, dans les 15 jours suivants la tenue du débat d'orientations budgétaires.

2025-091	Délibération autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement – Budget Principal de la Communauté de Communes
----------	--

* * * * *

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les dépenses d'investissement du budget primitif 2026 ;

Commentaires : Ø

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1

REPUBLICUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Procès-Verbal du :		Reçu en préfecture le 23/02/2026
18 décembre 202		Publié le 23 FEV. 2026
ID : 095-249500513-20260217-DEL2026002-DE		
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHIES
	Secrétaire de séance :	Martine SOREL
	Début de la séance :	19h30

MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES				1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE				
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE				1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT				1
OMERVILLE	Denys de MAGNITOT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT				1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI				1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC				1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH				1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE				1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT				1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO				1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE				1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD				1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU				1
VOTE		0	0		38

- **AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2026 (hors RAR) selon le détail ci dessous ;

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Procès-Verbal du :		Reçu en préfecture le 23/02/2026
	Lieu :	VILLERS-EN-ART
	Secrétaire de séance :	Martine SOREL
	Début de la séance :	19h30

Publié le **23 FEV. 2026**
 ID : 095-249500513-20260217-DEL2026002-DE

Chapitre - libellé nature	Fonction M57	Crédits ouverts en 2025 (BP + DM)	Montant autorisé avant le vote du BP
<u>20 - Immobilisations incorporelles</u>			
2031 : Frais d'études (Pacte territorial France Rénov)	510	10 947.30€	2 736,83€
2031 : Frais d'études (vidéoprotection)	18	10 436,81€	2 609,20€
2031 : Frais d'études (revitalisation)	60	1 350,00€	337.50€
2031 : Frais d'études (eau potable)	732	7 904.98€	1 976.25€
2031 : Frais d'études (assainissement)	733	4 831.18€	1 207.80€
<u>23 - Immobilisations en cours</u>			
2312 : Immos en cours : Agencements et aménagements de terrains (revitalisation)	60	23 158.54€	5 789.64€
2315 : Immos en cours : Installations, matériel et outillage techniques (vidéoprotection)	18	418 029.75€	104 507.44€
TOTAL			119 164.66€

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Procès-Verbal du :		Reçu en préfecture le 23/02/2026
		Publié le 23 FEV. 2026
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Lieu :	VILLERS-EN-ART
	Secrétaire de séance :	Martine SOREL
	Début de la séance :	19h30
		ID : 095-249500513-20260217-DEL2026002-DE

2025-092	Signature d'un contrat de location entre la Communauté de Communes et l'association de gestion de la MARPA
----------	--

* * * * *

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil communautaire ;

VU le Code de la commande publique et les dispositions relatives aux conventions de mise à disposition et de location ;

VU les statuts de l'association MARPA ;

VU le projet de contrat de location annexé à la présente délibération.

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes sera propriétaire du bâtiment situé 15 rue montrond à Vétheuil (95 420), destiné à accueillir une Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie (MARPA) ;

CONSIDÉRANT que l'association MARPA « Les jardins du Vexin » assure la gestion et l'animation de la structure, conformément à ses statuts ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de formaliser les conditions de mise à disposition des locaux par un contrat de location précisant les droits et obligations des parties.

Commentaires :

M. Jean-François RENARD signale une erreur dans la partie **CONSIDÉRANT** du projet de délibération et demande qu'elle soit corrigée : la mention « la Communauté de communes est propriétaire du bâtiment » doit être remplacée par « la Communauté de communes sera propriétaire du bâtiment ».

M. Jean-Pierre JAVELOT indique que l'évaluation des Domaines est toujours en attente.

Mme Capucine FAIVRE sollicite une précision concernant les loyers et demande si les intérêts manquants y sont intégrés. M. Jean-François RENARD répond que les loyers seront alignés sur le montant des charges d'emprunt. Mme Capucine FAIVRE interroge ensuite sur le montant des loyers auparavant versés à VOH. M. Jean-François RENARD indique qu'ils étaient équivalents. Mme Capucine FAIVRE demande enfin pourquoi le bail est renouvelable tous les dix ans. M. Jean-François RENARD précise que ce renouvellement périodique permet d'ajuster le loyer si nécessaire. S'agissant de l'évolution du loyer versé par l'association, Mme Capucine FAIVRE demande s'il est fixe ou susceptible de varier. M. Jean-François RENARD indique que, le taux d'emprunt étant indexé, le montant du loyer évoluera en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			
AMBLEVILLE	Martine SOREL		1	
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Procès-Verbal du :		Reçu en préfecture le 23/02/2026
18 décembre 202		Publié le 23 FEV. 2026
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Lieu :	VILLERS-EN-ARTH
	Secrétaire de séance :	Martine SOREL
	Début de la séance :	19h30
		ID : 095-249500513-20260217-DEL2026002-DE

ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT		1	
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE		1	
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'AUSSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE			
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys de MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT		1	
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
VOTE		0	4	34

Article 1 :

- **D'APPROUVER** le contrat de location entre la CCVVS et l'association MARPA, annexé à la présente délibération.

Article 2 :

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté de communes à signer ledit contrat ainsi que tous documents nécessaires à son exécution.

Article 3 :

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Procès-Verbal du :		Reçu en préfecture le 23/02/2026
18 décembre 2025		Publié le 23 FEV. 2026
ID : 095-249500513-20260217-DEL2026002-DE		
	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHIES
	Secrétaire de séance :	Martine SOREL
	Début de la séance :	19h30

Le présent contrat fixe notamment :

- La durée de la location : 40 ans renouvelable par tranche de 10 ans
- Le montant du loyer annuel : correspondant aux échéanciers annuels du prêt passé avec le crédit agricole
- Les modalités de paiement : au semestre
- Les charges et responsabilités respectives (Annexe 1 à la convention)
- Les conditions de résiliation et de renouvellement.

Article 4 :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

2025-093	Projet de délibération contrat « Bien vieillir en milieu rural » avec la MSA
----------	--

* * * * *

VU la compétence de la Communauté de Communes en matière de seniors,

VU la proposition de la MSA d'instaurer une convention de partenariat afin de lutter contre l'isolement et de développer les solidarités et les services autour des aînés sur les territoires ruraux les plus isolés,

CONSIDERANT l'intérêt communautaire des actions proposées.

Commentaires : Ø

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	
Procès-Verbal du :	18 décembre 2025
	Lieu :
	Secrétaire de séance :
	Début de la séance :

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le 23 FEV. 2026
ID : 095-249500513-20260217-DEL2026002-DE

HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUÉCH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENU			
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys de MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
Vienne en Arthies	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
VOTE		0	0	38

- **D'ADOPTER** le contrat présenté en annexe ;
- **D'AUTORISER** le président à signer ledit contrat entre la Communauté de Communes Vexin Val de Seine et la MSA Ile-de-France et tous les documents afférents ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires à la bonne exécution de ce contrat.

2025-094	Convention d'objectifs avec l'association « Les P'tits curieux » pour les LAEP
----------	--

VU les compétences petite enfance et parentalité de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine ;

CONSIDERANT QU'il est d'intérêt communautaire de soutenir les actions en matière de la famille et de la petite enfance notamment via la passation de conventions d'objectifs avec des associations ;

CONSIDERANT QUE l'association Les P'tits Curieux propose des actions en faveur de l'enfance et de la famille ;

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Procès-Verbal du :		Reçu en préfecture le 23/02/2026
18 décembre 2025		Publié le 23 FEV. 2026
ID : 095-249500513-20260217-DEL2026002-DE		
	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHIES
	Secrétaire de séance :	Martine SOREL
	Début de la séance :	19h30

CONSIDERANT le projet de convention et ses annexes joints à la présente délibération, proposant un engagement sur un an pour un coût prévisionnel de 30 983 €,

CONSIDERANT QUE la CAF du Val d'Oise participe au financement de ces projets à hauteur de 15974,69€ par an (estimation), directement auprès de l'association Les P'tits Curieux.

Commentaires : Ø

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAussy	Philippe LEMOINE			1
CHAussy	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys de MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Procès-Verbal du :		Reçu en préfecture le 23/02/2026
		Publié le 23 FEV 2026
	18 décembre 202	ID : 095-249500513-20260217-DE2026002-DE
	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHIES
	Secrétaire de séance :	Martine SOREL
	Début de la séance :	19h30

Vienne en Arthies	Serge BILLOUE			1
Villers en Arthies	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
VOTE		0	0	38

- **D'APPROUVER** la nouvelle convention d'objectif, relative à la subvention « LAEP », à intervenir entre la CCVVS et l'association « Les P'tits Curieux » pour la période s'étendant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026
- **D'AUTORISER** le Président à signer ladite convention, ainsi que tous les documents afférents

2025-095	Principe de report de la charte territoriale globale avec la CAF du Val d'Oise
----------	--

* * * * *

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-9,

VU les statuts de la Communauté de Communes définissant les compétences de la communauté de communes en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse,

VU la délibération n°2022-95 du 27 septembre 2022 portant sur la signature de la Convention Territoriale Globale 2022-2026,

CONSIDERANT QUE la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) offre des services diversifiés aux familles et accompagne les partenaires du territoire,

CONSIDERANT QUE la Convention territoriale globale (Ctg) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire.

Commentaires : Ø

M. Christophe DEPONT indique qu'un report pourrait avoir un impact sur le bonus territoire et constituer un frein pour tout nouveau projet porté par la Communauté de communes. Mme Dominique HERPIN-POULENAT ajoute que les subventions sont amenées à diminuer.

M. Denys de MAGNITOT demande les raisons motivant un éventuel report. M. Christophe DEPONT répond que la CAF doit examiner un nombre important de projets de territoire, ce qui rallonge les délais d'instruction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON	1		
AINCOURT	Alexandre DURANTE			
AMBLEVILLE	Martine SOREL	1		
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX	1		
ARTHIES	Jean BEERNAERT	1		
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE	1		

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Procès-Verbal du :		Reçu en préfecture le 23/02/2026
18 décembre 202		Publié le 23 FEV. 2026
ID : 095-249500513-20260217-DEL2026002-DE		
	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHIES
	Secrétaire de séance :	Martine SOREL
	Début de la séance :	19h30

BRAY ET LU	Christian PAUL	1		
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER	1		
BUHY	Jean-Pierre DORE			
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN	1		
CHAussy	Philippe LEMOINE	1		
CHAussy	Olivier CAURETTE	1		
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE	1		
GENAINVILLE	Alain SCHMIT	1		
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD	1		
HODENT	Eric BRETON	1		
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON	1		
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE	1		
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC	1		
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN	1		
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET	1		
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON	1		
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI	1		
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER	1		
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENO			
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL	1		
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY	1		
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES	1		
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE	1		
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELLOT	1		
OMERVILLE	Denys de MAGNITOT	1		
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT	1		
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI	1		
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC	1		
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH	1		
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE	1		
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT	1		
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO	1		
Vienne EN ARTHIES	Serge BILLOUE	1		
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD	1		
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU	1		
VOTE		38	0	0

- **DE NE PAS APPROUVER** le principe de report d'un an du renouvellement de la charte territoriale globale avec la Caf du Val d'Oise ;
- **DE NE PAS AUTORISER** le Président à signer l'avenant à la charte territoriale globale actuelle, la prolongeant d'un an.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	
Procès-Verbal du :	18 décembre 202
	Lieu :
	Secrétaire de séance :
	Début de la séance :

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le 23 FEV 2026
ID : 095-249500513-20260217-DEL2026002-DE

2025-096	Convention d'accès entre le Centre aquatique Aquavexin et la CCVVS
----------	--

* * * * *

CONSIDERANT la convention du 12 juin 2017 entre le centre aquatique AQUAVEXIN de Trie- Château et la communauté de communes,

CONSIDERANT le succès de cette opération auprès des habitants du territoire et le nombre d'entrées enregistrées,

Catégorie	2022 (01/01 au 31/12)	2023 (01/01 au 31/12)	2024 (01/01 au 31/12)	2025 (01/01 au 30/09)
Enfants (3-15 ans)	305	491	699	823
Adultes (+ 16 ans)	415	845	1133	1267
Entrée Famille		127	200	220
Carte 10 entrées enfants	12	13	85	103
Carte 10 entrées adulte	39	85		
Forfait Liberté			64	69
Forfait Duo Liberté			148	79
Total	771	1561	2255	2561

Pour un budget de 1218€ en 2022 ; 2811€ en 2023 ; 4415€ en 2024 et 5011€ pour les 3 premiers trimestres 2025

CONSIDERANT que la prise en charge du delta par la CCVVS concernera :

Tarifs	Public	Résident	Delta pris par CCVVS
ESPACE AQUATIQUE			
ADULTE (+16 ans)			
Entrée unitaire	8.30 €	6.90 €	1.40 €
ENFANT (3-15 ans)			
Entrée unitaire	7.30 €	5.90 €	1.40 €
ENTREE FAMILLE			
Entrée famille	27 €	22 €	5 €
Carte 10 entrées	73 €	59 €	14 €
ESPACE BIEN-ETRE			

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
 Reçu en préfecture le 23/02/2026
 Publié le 23 FEV. 2026
 ID : 095-249500513-20260217-DEL2026002-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	
Procès-Verbal du :	18 décembre 2025
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Lieu :
	Secrétaire de séance :
	Début de la séance :

Entrée liberté	23 €	19 €	4 €
Offre duo	41 €	33 €	8 €

Commentaires : ∅

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAussy	Philippe LEMOINE			1
CHAussy	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE			
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELLOT			1
OMERVILLE	Denys de MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Procès-Verbal du :		Reçu en préfecture le 23/02/2026
18 décembre 202		Publié le 23 FEV 2026
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHIES
	Secrétaire de séance :	Martine SOREL
	Début de la séance :	19h30

VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
VOTE		0	0	38

- **D'ADOPTER** la convention présentée en annexe
- **D'AUTORISER** le président à signer ladite convention
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires à la bonne exécution de cette convention.

2025-097	Archivage des cartes postales de la grande tornade
----------	--

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du Patrimoine, articles L 212-6 à L 212-4,

VU la compétence de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine en matière de culture,

VU la délibération du Conseil Départemental du 21 avril 2023 portant lancement d'un appel à projets « Résidences en territoires »,

VU la délibération de la Communauté de Communes 2023-089 du 19 septembre 2023 portant participation au projet Départemental,

CONSIDERANT QUE la Communauté de Communes Vexin Val de Seine est compétente en matière de culture et patrimoine ;

CONSIDERANT QUE la résidence artistique menée par l'association Les Souffleurs Commandos Poétiques a permis la réalisation de portraits photographiques valorisant les habitants et le territoire;

CONSIDERANT QUE ces cartes postales constituent un témoignage culturel et patrimonial de l'intercommunalité en 2024-2025 ;

CONSIDERANT QU'il convient d'assurer leur conservation dans les archives communautaires conformément aux dispositions du Code du patrimoine (articles L212-6 et suivants) ;

CONSIDERANT QUE cette conservation répond à l'intérêt public et au contrôle scientifique et technique des archives.

Commentaires :

Il est précisé que ce point est reporté en fin de Conseil communautaire afin de permettre aux artistes d'être présents lors de son examen.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
 Reçu en préfecture le 23/02/2026
 Publié le **23 FEV. 2026**
 ID : 095-249500513-20260217-DEL2026002-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	
Procès-Verbal du :	18 décembre 2025
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Lieu :
	Secrétaire de séance :
	Début de la séance :
	VILLERS-EN-ARTHIES Martine SOREL 19h30

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSEY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSEY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys de MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
VOTE		0	0	38

- **D'AUTORISER** le versement du trésor des visages des habitants et de ses alentours sous forme de cartes postales dans les archives de la Communauté de Communes afin de conserver un témoignage du dynamisme culturel de l'intercommunalité en 2025.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Procès-Verbal du :		Reçu en préfecture le 23/02/2026
18 décembre 202		Publié le 23 FEV. 2026
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Lieu :	VILLERS-EN-ARTH
	Secrétaire de séance :	Martine SOREL
	Début de la séance :	19h30

2025-098 Convention pluriannuelle avec l'association La Source Garouste-Villarcieux

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les compétences « culture », « petite enfance », « enfance » et « parentalité » de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine,

CONSIDERANT QU'il est d'intérêt communautaire de soutenir les actions en la matière notamment via la passation de convention avec des associations ;

CONSIDERANT QUE le montant total de la participation versée par la Communauté de Communes sera de 6 000 euros annuels pour la période considérée (deux ans, renouvelable pour un an complémentaire) et sera prévu aux budgets 2026 et 2027.

Commentaires : ∅

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAussy	Philippe LEMOINE			1
CHAussy	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'AUSSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	
Procès-Verbal du :	
18 décembre 2025	
	Lieu :
	Secrétaire de séance :
	Début de la séance :

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le 23 FEV. 2026
ID : 095-249500513-20260217-DEL2026002-DE

MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys de MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
Vienne en Arthies	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
VOTE		0	0	38

- **D'APPROUVER** la convention entre la CCVVS et l'association « La Source Garouste Villarceaux » pour une période de 2 ans à compter de la date de signature,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget,
- **D'AUTORISER** le Président à signer ladite convention, ainsi que tous les documents afférents.

2025-099	Bac de Vetheuil : approbation du renouvellement tacite de la convention et approbation du versement de la participation 2024
----------	--

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU la compétence de la Communauté de Communes,

VU la convention quadripartite,

VU la présentation du compte d'exploitation du bac de Vétheuil par la commune de Vétheuil,

CONSIDERANT QUE depuis l'origine du projet, la commune de Vétheuil, la commune de Moisson, la Communauté de Communes des portes de l'île de France et enfin la Communauté de Communes Vexin Val de Seine participent à part égale au fonctionnement de ce bac ;

CONSIDERANT QUE le bac de Vétheuil présente un intérêt communautaire du fait qu'il contribue au tourisme.

Commentaires :

Mme Dominique HERPIN-POULENAT fait un compte rendu de la réunion organisée la veille en mairie de Moisson à l'initiative de la Préfecture des Yvelines, consacrée à l'avenir du bac. Elle indique que ce dernier a enregistré 28 700 passages en 2025.

Elle précise qu'en raison de difficultés rencontrées avec le SMSO, la Préfecture des Yvelines a sollicité l'ANCT afin d'étudier les conditions de pérennisation de la traversée et d'évaluer le potentiel de

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Procès-Verbal du :		Reçu en préfecture le 23/02/2026
18 décembre 202		Publié le 23 FEV. 2026
ID : 095-249500513-20260217-DEL2026002-DE		
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHE
	Secrétaire de séance :	Martine SOREL
	Début de la séance :	19h30

développement touristique associé. Elle rapporte que l'absence récente de subventions départementales a conduit le SMSO à envisager l'arrêt de cette activité, qui concerne trois bacs situés sur le territoire du Val-d'Oise.

Elle rappelle que les pontons devaient initialement être cédés pour un euro symbolique, mais qu'une réévaluation de cette cession serait envisagée, alors même que la commune de Vétheuil a déjà financé une partie des aménagements. Mme HERPIN-POULENAT indique avoir échangé avec le maire de La Frette, qui partage la position de ne pas acquérir les bacs aux conditions proposées. Elle souligne qu'un travail collectif reste nécessaire concernant le système de vignettes et les frais d'hivernage, jugés élevés.

Elle précise qu'une recherche de subventions pourrait être engagée par l'angle du tourisme. Elle note également que les communes d'Herblay et de La Frette bénéficient d'un soutien du SIAAP couvrant les frais d'exploitation, et indique souhaiter solliciter ce partenaire afin d'obtenir des financements similaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAussy	Philippe LEMOINE			1
CHAussy	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELLOT			1
OMERVILLE	Denys de MAGNITOT			1

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Procès-Verbal du :		Reçu en préfecture le 23/02/2026
18 décembre 2025		Publié le 23 FEV. 2026
ID : 095-249500513-20260217-DEL2026002-DE		
	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHIES
	Secrétaire de séance :	Martine SOREL
	Début de la séance :	19h30

SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
VOTE		0	0	38

- **D'APPROUVER** le renouvellement tacite de la convention quadripartite,
- **D'APPROUVER** la participation à hauteur de 25 % soit d'un montant de 6 424.73 € TTC.

2025-100	Révision du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage
----------	--

* * * * *

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9-2 et suivants relatifs aux compétences des EPCI en matière d'accueil des gens du voyage ;

VU la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

VU la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

VU la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

VU la loi du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites,

VU le décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs ;

VU la délibération n°2021-01 du 06 février 2021 portant sur le Schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage,

CONSIDÉRANT la proposition de révision du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Val-d'Oise adressée par le Préfet le 16 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE ce schéma a un caractère prescriptif et engage la responsabilité des collectivités en matière de réalisation des équipements dans les délais légaux (article 2 de la loi du 5 juillet 2000) ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Gens du Voyage en date du 10 décembre 2025 ;

Commentaires : Ø

M. Christophe DEPONT demande des précisions concernant la mention figurant dans le projet de délibération, selon laquelle « les implantations ne sont pas définies à ce jour ». Il indique avoir le sentiment que cette formulation revient de manière récurrente. M. Luc PUECH d'ALISSAC confirme cette observation.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Procès-Verbal du :		Reçu en préfecture le 23/02/2026
18 décembre 202		Publié le 23 FEV 2026
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHIES
	Secrétaire de séance :	Martine SOREL
	Début de la séance :	19h30

M. Jean-François RENARD explique que la délibération vise à formuler un avis favorable tout en précisant que la Communauté de communes ne dispose pas de terrains susceptibles d'accueillir les implantations.

M. Christophe DEPONT interroge alors sur la possibilité pour le Préfet d'imposer une commune.

M. Éric BRETON demande ensuite ce qui justifie un changement d'avis par rapport à la précédente délibération adoptée.

M. Luc PUECH d'ALISSAC indique que le schéma départemental a été modifié cette année : alors qu'il prévoyait jusqu'à présent une aire de grand passage mutualisée avec la Communauté de communes Vexin Centre, la révision impose désormais la création d'une aire permanente de 16 places ainsi que de 5 terrains familiaux locatifs, s'inscrivant dans une logique de sédentarisation.

Mme Dominique COURTI demande si la Communauté de communes Vexin Centre a soumis une proposition. M. Luc PUECH d'ALISSAC répond que cette dernière a refusé.

Mme Capucine FAIVRE propose d'intégrer une précision indiquant l'absence d'emplacements disponibles.

M. Jean-François RENARD rappelle qu'il ne s'agit pas de voter sur l'implantation des sites, mais sur la révision du schéma départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			
AMBLEVILLE	Martine SOREL	1		
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX	1		
ARTHIES	Jean BEERNAERT		1	
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE		1	
BRAY ET LU	Christian PAUL	1		
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER	1		
BUHY	Jean-Pierre DORE			
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN	1		
CHAUSSY	Philippe LEMOINE	1		
CHAUSSY	Olivier CAURETTE	1		
CHERENGE	Philippe VANDEPUTTE	1		
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD	1		
HODENT	Eric BRETON	1		
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON		1	
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE		1	
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

Procès-Verbal du :



18 décembre 202

Lieu :

Secrétaire de séance :

Début de la séance :

VILLERS-EN-ARTHIES

Martine SOREL

19h30

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le 21 FEV. 2026

ID : 095-249500513-20260217-DEL2026002-DE

MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE			
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY		1	
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES		1	
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE		1	
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT		1	
OMERVILLE	Denys de MAGNITOT	1		
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT	1		
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI	1		
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC		1	
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX-LE CLECH		1	
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE		1	
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT	1		
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO	1		
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE	1		
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU		1	
VOTE		16	12	10

- **D'EMETTRE** un avis défavorable sur le projet du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage proposé pour la communauté de communes Vexin Val de Seine.
- **D'AUTORISER** le Président à transmettre cet avis au Préfet du Val-d'Oise dans les délais impartis.

2025-101	Attribution des demandes de subvention aux associations – Association la Source Garouste-Villarceaux
----------	--

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les demandes de subventions reçues,

VU l'examen de cette demande par la **Commission Subvention** de la CCVVS en date du 02 octobre 2025,

VU l'avis favorable de la **Commission Culture** en date 16 octobre 2025,

CONSIDERANT QUE les projets présentés représentent un intérêt communautaire sur le territoire de la CCVVS,

CONSIDERANT le coût global prévisionnel de ces actions,

CONSIDERANT QUE les crédits sont inscrits au budget, chapitre 65, article 65748,

Commentaires : Ø

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

Procès-Verbal du :

Lieu : VILLERS-EN-ARTHIES

Secrétaire de séance : Martine SOREL

Début de la séance : 19h30

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le **23 FEV. 2026**

ID : 095-249500513-20260217-DEL2026002-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			1
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOUE			
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FERREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys de MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
VOTE		0	0	38

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 4 000 € à l'association La Source Garouste-Villardeaux
- **DE PRECISER** que cette subvention sera versée après la manifestation sous réserve de recevoir de l'association le bilan moral, financier et les photos.

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Procès-Verbal du :		Reçu en préfecture le 23/02/2026
18 décembre 202		Publié le 23 FEV. 2026
ID : 095-249500513-20260217-DEL2026002-DE		
	Lieu :	VILLERS-EN-ARTHIES
	Secrétaire de séance :	Martine SOREL
	Début de la séance :	19h30

Points divers

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Président lève la séance à 21h49.

Monsieur le Président,
Jean-François RENARD



Madame la secrétaire de séance,
Martine SOREL

